



Schoelcher, le 17 DEC 2024

Le Président

Affaire suivie par : Jean-Michel POUTIER
■ 05 96 59 59 68
✉ jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Comité de l'eau et de la biodiversité (CEB) de la Martinique
Compte-rendu de la plénière du 02/05/2024

L'An deux mille vingt-quatre et le jeudi 2 mai à 9h00 s'est tenue à l'hôtel de l'Assemblée à Fort-de-France, l'assemblée plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- M. Olivier MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Daniel MARIE-SAINTE, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Christian PALIN, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales (jusqu'à 9h00) ;
- M. Jean-Marc ALEXANDRE, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau ;
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau ;
- M. Maurice MONTÉZUME, représentant des pêcheurs en eau douce ;
- Mme Josiane JOS-PELAGE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement ;
- Mme Yasmina ELISABETH représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement ;
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement ;
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifié ;
- M. Christophe GROS, représentant le directeur de la DEAL ;
- M. Jean-Remi DUPRAT, directeur de la DAAF ;
- Mme Magali JULIEN, représentant la directrice générale de l'ARS ;
- M. François BARTHELAT, représentant le directeur de l'OFB.

Membres ayant donné pouvoir :

- M. Didier LAGUERRE à M. MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales ;
- M. David DINAL à M. MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Emile GONIER à M. Jean-Marc ALEXANDRE, représentant des collectivités territoriales, (à partir de 9h00t) ;
- M. Phlipp EADIE à M. PAVIOT, représentant la chambre d'agriculture (absent) ;

- M. Joseph BLEZES à Mme Yasmina ELISABETH à, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement ;
- Mme Mathilde BRASSY à M. TAILAME, personnalité qualifiée ;
- M. VISCARDI à Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée ;
- Mme La secrétaire générale à M. Pierre-Emmanuel VOS, directeur adjoint de la DEAL ;
- M. Xavier NICOLAS (DM) à M. Christophe GROS, représentant le directeur de la DEAL ;
- M. Jean-Christophe LEFEUVRE (ONF) à M. Christophe GROS, représentant le directeur de la DEAL.

Membres excusés :

- Mme Lydia BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Valéry ADJUTOR, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Alain DUTON, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Guy-Albert BERNADINE, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Jean-Michel COTREBIL, représentant de la pêche maritime ;
- Mme Céline ROSE, représentant le CESECEM ;
- Mme Marie-Pierre HALM-LEMEILLE, délégué outremer Antilles de l'IFREMER.

Membres absents :

- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture ;
- Mme Mélanie HERTEMAN, personnalité qualifiée ;
- Mme Marie-Michèle MOREAU, représentante du directeur du CELRL.

Assistait de droit :

Mme Michela ADIN – Directrice générale de l'Office de l'Eau.

Assistaient :

Mme Arielle PRIAM – CTM, Mme Valéry VEILLEUR – CTM, Mme Sandrine FAGOUR – CTM ; Mme Audrey FREMCOURT – CACEM, Mme Danielle MARIE-LOUISE - CAP Nord, M. Marc-Michel DEAU – CAP Nord, M. Gérald BRINGTOWN – CAP Nord, M. Loïc MANGEOT – ODE, Mme Gaëlle HIELARD – ODE, M. Antholy NICOLAS – ODE, M. Jean-Michel POUTIER – DEAL, M. Claude ELOISE - DEAL, Mme Eline DEMIAN – DEAL, Mme Claudine SUIVANT – ARS, M. Judes CHRISTINE – ODYSSI, M. Nicolas JEANNE-ROSE – ODYSSI, M. Benoît VITTECOQ – BRGM.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du PV du 24/11/2023 ;
- Désignation d'un membre au CA de l'ODE (collège des associations agréées de consommateurs et de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées) ;
- Décision sur la ou les commissions techniques, mise en place ;
- Point redevances de l'ODE ;
- Point Etat Des Lieux du SDAGE ;
- Point Fixation du prix de l'eau potable ;
- Point Forages ;
- Questions diverses.

Le président ouvre la séance à 9h00.

- Approbation du PV du 24/11/2023

Mme ELISABETH de l'ASSAUPAMAR explique qu'elle avait donné mandat à Monsieur BLEZES donc que sa candidature au conseil d'administration (CA) de l'Office de l'eau (ODE) ne s'est pas faite par téléphone.

M. MONTEZUME dit que selon lui, cela faisait « mauvais genre » dans le compte-rendu. En outre, la seconde personne représente un bureau d'études privé et ce positionnement a déjà posé problème dans les instances, car ils sont à la fois « juges et parties ».

M. MARIE-REINE, le président du CEB indique que le compte-rendu sera modifié.

Le PV est approuvé sous réserve de modification avec une abstention.

- Désignation d'un membre au CA de l'ODE

Mme HERTEMAN ayant démissionné du CA de l'ODE, il faut la remplacer.

Mme JOS-PELAGE se porte candidate.

Il n'y a aucune voix contre, ni abstention.

- Décision sur la ou les commissions techniques, mise en place

M. Jean-Michel POUTIER fait sa présentation. Il explique que les commissions sont régies par l'article 7 du règlement intérieur (RI) et que leur secrétariat est assuré soit par la DEAL, soit par l'ODE.

Pour l'heure, il n'y en a qu'une en Martinique et elle est présidée par Monsieur PAVIOT.

Cette commission peut être maintenue ou bien divisée en deux :

- 1 commission sur le sujet eau,
- 1 commission sur les milieux et la biodiversité.

Au sujet de son fonctionnement, le RI ne précise pas grand-chose, mais les décisions sont toujours prises en plénière.

M. MONTEZUME rappelle que lors de la dernière séance du CEB, il avait été décidé de remettre la seconde commission en place.

M. MARIE-REINE propose un vote sur le principe.

M. MONTEZUME insiste sur la nécessité d'avoir deux commissions.

Mme ELISABETH propose le maintien d'une seule commission en intégrant et ciblant les sujets biodiversité.

M. VOS précise qu'il est intéressant de confronter les deux sujets lors d'une seule et même commission.

M. MONTEZUME signale qu'il n'y a eu que deux réunions de commissions en 2023. Il estime que cela ne suffit pas et interpelle la DEAL.

M. VOS suggère qu'il y en ait plus.

M. MARIE-REINE reprend la parole en expliquant à Monsieur MONTEZUME que ce qu'il disait ne manquait pas d'intérêt, mais qu'il était nécessaire de faire un vote.

Votes pour deux commissions : 9 personnes,

Votes pour le maintien d'une seule commission : 10 personnes.

M. MARIE-REINE indique donc qu'il n'y aura pas la mise en place de deux commissions. Une seule commission, intégrant les deux volets, est maintenue. Il précise qu'il faudrait faire 6 commissions par an.

Mme ELISABETH indique que même si elle est contre la mise en place de deux commissions, elle souhaite véritablement que des sujets biodiversité soient mis aux ordres du jour de cette commission.

Mme ADIN répond que ce qu'évoque Madame ELISABETH est ce qui est déjà fait par Monsieur PAVIOT. Elle précise que la DEAL et l'ODE apportent leurs sujets et leur expertise en balayant tous les sujets. Elle met en garde sur le fait que 6 commissions par an seraient trop contraignantes et inenvisageables à la fois compte tenu des contraintes d'agendas, mais également d'un point de vue technique. Elle suggère une par trimestre.

M. MONTEZUME quitte l'assemblée à 9h40.

M. MARIE-SAINTE prend la parole et rappelle que lors du dernier CEB, il avait demandé la mise en place d'une gouvernance du CEB et de la commission technique. Il souhaite savoir ce qu'il en est de l'organisation et des membres de l'ancienne commission technique, car l'élection des membres devait se faire aujourd'hui.

Les noms des précédents participants à ladite commission sont énoncés et les nouveaux sont nommés :

- Madame ELISABETH,
- Monsieur MARIE-SAINTE,
- Monsieur CATIMEL,
- Monsieur BARTHELAT,
- Monsieur PAVIOT (vice-président),
- Monsieur MARIE-REINE (président).

- Point redevances de l'ODE

M. Loïc MANGEOT fait sa présentation.

M. MARIE-SAINTE : La collecte de ces recettes est assurée par les opérateurs. Il y a deux jours, nous étions en CA de l'ODE et nous avons appris que ces collecteurs de recettes ne reversaient pas systématiquement la part qui revient à l'ODE depuis 2017.

C'est essentiel que les sommes soient reversées à l'ODE, parce qu'il délivre des subventions pour l'amélioration de la gestion de l'eau. Est-ce que les acteurs du CEB qui sont présents, peuvent nous expliquer pourquoi ces sommes sont collectées et pas reversées ou avec beaucoup de retard ?

Tout le volume traité n'est pas distribué. Il y a des fuites ou des consommateurs qui ne sont pas facturés parce qu'il n'y a pas de compteur. Pour déterminer le prix, on prend le volume traité, mais aussi le volume distribué. La recette intègre toutes les dépenses qui ont été faites sur le volume traité.

Il faut que les opérateurs fassent des efforts pour améliorer leur performance. Tant que ce n'est pas fait, les usagers sont pénalisés puisqu'ils payent la redevance à 100%. Quel moyen le CEB ou l'ODE ont pour contraindre ces opérateurs à améliorer leur performance, si ce n'est la mobilisation des abonnés !

Heureusement que des collectifs commencent à apparaître un peu partout. Toutes les informations que l'on nous donne doivent être connues du public. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) se renvoient la balle l'un à l'autre. Cela ressemble à une guerre entre EPCI.

M. MARIE-REINE : Je voudrais ajouter qu'après avoir assisté à la dernière réunion du CA de l'ODE que les gens payent à travers leur facture les redevances, mais qu'il y a 18 M€ non reversés d'un côté et 5 M€ d'un autre. Finalement, les gens sont les banquiers des organismes privés qui distribuent l'eau.

Aujourd'hui, on nous demande de changer les mécanismes de taxation. Encore une fois, c'est le grand public qui va payer.

M. CATIMEL : Je représente les opérateurs de l'eau, mais aussi la Société martiniquaise des eaux (SME) puisque j'en suis le directeur. À ma connaissance depuis des années, nous reversons tout ce que nous collectons, à part ces derniers mois, où nous avons eu effectivement des retards. On a fait des réunions de travail encore cette semaine, parce qu'il y avait un problème de traçage avec la Trésorerie. C'est en train d'être résolu.

M. MARIE-REINE : Sauf si on nous ment au niveau de l'ODE, on nous a parlé de 18 M€ et de 5 M€. Cela reste des sommes publiques qui sont quand même importantes. Le consommateur est aujourd'hui lésé et on lui demande d'envisager de changer les mécanismes de redevance.

M. MARIE-SAINTE : Vous avez dit que vous payez ce que vous devez. L'information que l'on nous a donnée au CA n'est donc pas exacte. Il semblerait qu'il y ait du retard, y compris pour la SME. Je suis un peu étonné.

M. CATIMEL : Vous avez raison d'être étonné parce que l'on n'est jamais en retard, sauf lors de ces derniers mois où nous avons un fléchage des versements entre la Trésorerie, l'ODE et la SME qui reste à terminer. On n'est pas d'accord, mais on est en train de résoudre le problème.

M. CHRISTINE : Je suis directeur général d'Odyssi et fier de l'être. Je ne suis pas autorisé à relayer les stratégies politiques, je suis tout de même autorisé à parler en tant que lamentinois qui a payé pendant des années des usines.

Je rappelle que les populations du Lamentin et de Saint Joseph représentaient à peu près 41 % des abonnés de l'ancien Syndicat intercommunal du centre et du Sud de la Martinique (SICSM). Au 1er novembre 2016, j'ai hérité d'une conjonction d'éléments. Un premier arrêté du préfet de 2018 transférait tous les équipements à l'Espace Sud. Une décision de la cour d'appel de juin de l'année dernière sur les villes du Lamentin, de Saint Joseph a donné la Communauté d'agglomération du centre de la Martinique (CACEM) et Odyssi gagnants.

L'arrêté du préfet de 2018 a été cassé et il en a repris un autre le 20 septembre dernier en décidant de transférer l'usine de Rivière Blanche aux villes du Lamentin et de Saint Joseph, donc à la CACEM et à Odyssi au 1^{er} avril 2027.

Entre-temps, il y a tout de même des conséquences financières. J'ai bien aimé une note de 2017 de l'ancien président de la SME qui rappelait à l'ancien président de l'Espace Sud que le prix de vente en gros qui avait été décidé de façon unilatérale par le comité syndical du SICSM n'était pas dans une logique économique, mais dans celle, je cite, de variable d'ajustement pour éviter une évolution du prix de l'eau dans le Sud.

La conséquence financière pour nous, c'est qu'en moyenne depuis 2015, Odyssi et donc ses abonnés perdent à peu près 5,7 M€/an et que l'on repaye ce que Le Lamentin et Saint Joseph avaient déjà versés.

On achète de l'eau en gros, parce qu'à un moment on a dû négocier. On nous demandait 87 c€/m³ TTC/m³. Les élus ont trouvé un accord à 56 c€/m³, ce qui est deux fois et demie plus cher que nous revient l'eau.

Je vis un moment d'extrême solitude, parce que quand je regarde les volumes disponibles, y compris à l'usine de Rivière Blanche, tous les abonnés du centre auraient dû avoir de l'eau. Il y a un excédent avec cette usine qui nous aurait permis en période normale et même en période de sécheresse de revendre de l'eau au Sud.

C'est vrai que l'on a eu des difficultés, parce que l'on a géré une situation de crise et une situation sociale. La CACEM réfléchit à mettre en place un prix social de l'eau. On a vu cela avec l'ODE et on a mis en place un échéancier. On est tombé d'accord sur des propositions et notre volonté, malgré toutes les contraintes que je viens d'énoncer, c'est que l'on soit en mesure d'être au rendez-vous des remboursements que l'on doit.

M. RENE-CORAIL : Je ne veux pas que la Martinique tombe dans une polémique d'eau. On se bat pour qu'il y ait une autorité unique de l'eau. Ce n'est pas la volonté de tous les politiques de ce pays. Quand on analyse les choses, je suis à l'ODE l'un de ses plus anciens élus membres.

Le problème de non-paiement des redevances ne date pas de 2017. Les dettes d'Odyssi et d'autres envers l'ODE datent de 2006. Le SICSM existait et il n'y avait pas encore le transfert des communes du Lamentin et de Saint Joseph. Je rappelle que la surtaxe que le SICSM percevait sur le Lamentin et Saint Joseph était de 10 M€. Ce montant a été transféré à la CACEM. Nous sommes passés de 15 M€ de taxe à 4 à 5 M€ reversés par la SME, notre fermier.

Le prélèvement d'eau de la Rivière Blanche, en priorité, c'est la Durand. Il y a un arrêté préfectoral qui répartit les prélèvements dans la rivière à 50/50. Cela n'a pas été le cas ces derniers temps. L'usine de Rivière Blanche, exploitée par la SME pour le compte de l'Espace Sud alimente à un prix à 56 c€/m³ les communes du Lamentin et de Saint Joseph.

Je ne connais pas exactement le prix de revient du mètre cube d'eau de l'usine de la Rivière Blanche de Directoire ni non plus de Vivé. Le président de l'Espace Sud a travaillé en tête à

tête avec un élu de la CACEM pour avoir les 56 c€/m³. Je ne peux pas m'avancer là-dessus. N'allons pas vers la guerre de l'eau.

Maintenant, il faut faire une analyse, il faut que Odyssi et la CACEM arrivent à gérer les choses d'une autre manière sur le plan financier pour pouvoir retrouver les moyens d'investir. Dans le Sud, nous ne souhaitons pas augmenter le prix de l'eau. Je suis tous les mois interpellé par un comité citoyen qui me dit qu'il faut baisser le prix de l'eau.

À l'usine gérée par la SME, le prix de revient serait autour de 25 c€/m³ en prenant tout en compte. D'après le tableau que l'on vient de nous envoyer, on va voir tout à l'heure un coût de 19 c€/m³, semble-t-il, pour ce qui est produit par la CACEM. Je me demande comment nous pouvons avoir ce montant pour une usine à Fort-de-France et 56 c€/m³ à Vivé. On ne connaît pas le prix de revient de nos usines.

On sait pertinemment, nous tous martiniquais, qu'il y a beaucoup de personnel à la CACEM. Quelle est la partie de ces frais qui concerne Odyssi et qui serait amputée au prix de revient du mètre cube d'eau ? Ça aussi, il faut qu'on puisse l'avoir.

Les relations que nous avons avec la SME sont parfois tendues pour que les chiffres nous soient donnés correctement. Nous allons de plus en plus être performants aussi bien en termes d'eau potable, c'est le cas puisqu'on est à plus de 80%, semble-t-il, et aussi pour l'assainissement.

Vivement que l'on arrive à l'autorité unique de l'eau afin de connaître effectivement quel serait le prix du mètre cube d'eau à la Martinique pour l'ensemble des usines.

M. CHRISTINE : Mes propos sont techniques. Odyssi prend des coups, mais je vais quand même vous lire une note du 22 mars 2017 de M. Didier VALEMONT, ancien président de la SME. Elle est adressée à l'ancien président de l'Espace Sud.

« Le prix de l'eau sur le périmètre historique du SICSM reposait sur un équilibre entre les communes très urbanisées du centre de la Martinique et les communes moins concentrées du Sud. C'est en effet sur ces communes du centre de la Martinique que les recettes sont les plus importantes et les coûts d'exploitation les plus faibles.

Les tarifs retenus par le SICSM dans son projet de convention de vente en gros d'eau avaient pour vocation non pas de présenter le coût marginal de production de telle ou telle ressource, mais d'éviter une inflation des tarifs sur le périmètre réduit à 14 communes afin de préserver l'uniformité des tarifs sur la Martinique.

L'équilibre de service public d'eau potable des 14 communes repose à la fois sur les recettes de vente en gros d'eau (et donc sur la CACEM/Odyssi) et sur celles des ventes aux usagers du Sud. »

Et bien sûr la même note à la page 4 nous donne le détail des coûts de production en y intégrant une solidarité de l'eau de Vivé. Cette eau de Vivé n'est quasiment pas desservie au territoire lamentinois.

Sur cette base-là, nous avons gagné en appel. Un nouvel arrêté a été pris, ce qui démontre la justesse de notre démonstration.

Les arguments étaient bien de dire que 41 % des abonnés avaient bien payé pour les usines et les canalisations et il s'agissait de faire une juste répartition. Quand on calcule les coûts entre ce que nous payons aujourd'hui parce que nous n'avons pas l'usine et ce que nous aurions payé si c'était le cas, on se rend compte que l'on perd environ 5,7 millions d'euros par an.

Comme vous m'avez posé une question sur ce que je vous dois, je vous dis oui, il y a deux origines, mais surtout les sommes qu'on repaye alors que cela ne devrait pas être le cas. Si on les avait, on aurait pu payer les 18 millions comptant.

On a bien sûr des difficultés de recouvrement, notamment sur une partie de notre population ayant un faible revenu. On a fait un point avec la direction générale de l'ODE et avec notre conseil d'administration, on a arrêté une stratégie et un échéancier et on entend rembourser ce que l'on doit.

M. MARIE-REINE : On te remercie des précisions et de l'aspect historique. Nous politiques, nous sommes aussi pointés du doigt.

Parmi les dernières diapos, on nous propose deux moutures qui sont compliquées pour nous. Si on tient compte de ce que l'on appelle performances, à un moment donné, on est entre deux montants de collecte. C'est soit 680 k€, soit 5 M€. Quand on sait que pour l'assainissement on est vraiment hors clous, on peut s'inquiéter. 2025 est une date très proche.

M. MARIE-SAINTE : Je remercie M. CHRISTINE pour les informations qu'il a apportées, mais je redemande la parole par rapport à une phrase qu'a dite le collègue RENE-CORAIL. Il dit qu'il ne veut pas rentrer dans la guerre de l'eau, mais on est en plein dedans.

Pourquoi ? Parce qu'il y a trop d'acteurs. Ce qui est paradoxal, c'est que depuis une dizaine d'années j'entends dire qu'il faut arriver à une autorité unique. Apparemment tout le monde serait d'accord dans les déclarations.

Nous sommes victimes de la loi NOTRe. Avant cette loi, c'était les maires qui étaient responsables et ils avaient chacun de leur côté trouvé des solutions géographiques. Ils ont créé le SICSM.

Le Robert, Le Lamentin, Saint Joseph se sont positionnés au centre et sont venus s'agglomérer avec le Sud. Ils ont fait des investissements en mettant des usines au centre. Le département a au début des années 80 créé une usine à Vivé, qui est maintenant entrée dans l'héritage de la Collectivité territoriale de Martinique (CTM), à partir d'une rivière qui a un flux assez régulier tout au long de l'année. Cette rivière a été polluée par les agriculteurs. Heureusement que les scientifiques et les techniciens nous ont montré qu'il y avait une technique pour dépolluer, mais cela coûte cher.

Et puis tombe la loi NOTRe. Elle dit que l'on va transférer la compétence eau des communes vers les EPCI. Mais ceux qui ont construit les EPCI n'ont pas réfléchi à l'eau. Ils ont fait un périmètre qui est différent de celui-ci. On a découpé le SICSM en trois puisque Le Robert a rejoint le Nord, Le Lamentin et Saint Joseph ont rejoint Fort-de-France et Schœlcher pour former la CACEM et les communes du Sud sont restées là.

Or, tous les investissements qui avaient été faits étaient normalement amortis par les contribuables de l'ensemble du SICSM. Et depuis nous assistons à une bagarre entre les cohéritiers. Il y a dans l'héritage l'usine de Vivé qui n'a été attribuée à personne. Il se trouve que la CTM, qui n'a pas de compétence eau, comme elle a hérité de cette usine, se retrouve dans la course.

Quand il y a une conférence de presse de Odyssi, ils disent que c'est la CTM qui est responsable parce qu'ils n'ont pas assez d'eau. Quand j'écoute les techniciens de la CTM, ils nous répondent qu'il y a un volume d'eau produit suffisant à Vivé et que la SME ne prend même pas tout ce qui est produit.

J'entends à l'instant dire que nous avons investi dans une usine sur la Rivière Blanche, mais qu'on nous l'a volée et donnée à l'Espace Sud par arrêté préfectoral. Pour terminer cette guerre, il faut supprimer les combattants. L'idée que nous avons longtemps soutenue, qui apparemment faisait consensus, était de créer une autorité unique. Je ne comprends pas pourquoi jusqu'à présent elle n'est pas appliquée.

Il y a un investissement fait avec des fonds publics pour amener un tuyau jusqu'aux portes de Case-Pilote. Il a été subventionné par l'Europe, l'ODE et la CTM. Ce tuyau n'a pas été raccordé parce que l'on nous dit que la Communauté d'agglomération du pays Nord Martinique (CAP Nord) n'a pas d'eau.

Nous allons voir tout à l'heure dans un autre point de l'ordre du jour du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) que l'on dit : « Il y a assez d'eau pour servir les abonnés en Martinique ». Et j'entends dans une conférence de presse que nous ne pouvons pas donner ce que nous n'avons pas. Il faut que cette guerre cesse.

M. MARIE-REINE : La question que je pose est liée au point sur les redevances et au niveau du planning. Ce qui m'interpelle aujourd'hui, c'est que l'on sait que l'on ne sera pas prêts pour 2025.

Mme ADIN : L'ODE de Martinique a pris le leadership et porté la parole des quatre offices de l'eau de l'outre-mer : Guyane, Réunion, Guadeloupe et Martinique. On a pu participer à des réunions au national où on a fait remonter un certain nombre de propositions pour tenir compte de la situation compliquée dans laquelle se trouvent les collectivités en charge de cette compétence.

Une première réponse, c'est que les applications ne seront pas immédiates en 2025. On est plutôt sur une perspective de 2026. Par ailleurs, il y a une souplesse qui est laissée dans l'application des taux qui va nous permettre de minorer l'impact sur les collectivités.

Maintenant, ce qu'il faut comprendre, c'est que la démarche se veut vertueuse, c'est-à-dire, plus on a des équipements performants, que ce soit en eau ou en assainissement, moins la taxation devrait être lourde sur les EPCI. On a demandé ce délai de préparation en sorte qu'ils puissent techniquement s'équiper.

M. MARIE-REINE : L'ODE propose et le CEB vote. Les gens vont nous tirer les oreilles si on vote des taux en augmentation. Il faut de la sincérité dans les explications. On sait que sur l'assainissement on ne va pas régler les problèmes en quelques années.

Aujourd'hui il faut dire aux gens la vérité. On ne peut pas tenir l'échéance, même en 2026. Je pense qu'aujourd'hui il faut prendre les dispositions pour faire remonter ce que nous ne maîtrisons pas.

Mme ADIN : La situation n'est pas catastrophique non plus.

M. MARIE-REINE : On ne va jamais dire que Mme ADIN ou que M. CHRISTINE ne fait rien, mais il y aura toujours des boucs émissaires. On sait par anticipation que cela va donner de grosses contraintes.

Mme ADIN : On est dans la transparence et en général on est plutôt d'accord pour pouvoir porter ce combat. Il faut parfois se battre avec les services du ministère pour faire entendre des réalités desquelles ils sont éloignés.

En termes de réponse de l'ODE, le président m'a demandé d'organiser des réunions et cela va être mis en place. On a déjà commencé à prendre des contacts dans chaque EPCI,

notamment au niveau des commissions eau et assainissement pour pouvoir présenter la réforme, expliciter et répondre aux questions.

Nous allons continuer à préparer cette transition, mais nous allons aussi, parce que c'est notre métier de réaliser des évaluations financières et des prospectives de calcul de taux, faire en sorte que l'impact soit le moins fort possible sur les collectivités.

Maintenant, il ne faut pas se voiler la face. La performance va nous être demandée de plus en plus. Ce cercle vertueux, nous devons nous l'approprier et sortir du discours qui dit que l'on ne sera jamais prêts. Il faut qu'à un moment donné on agisse dans notre intérêt et non pas pour répondre simplement à l'État.

M. MARIE-REINE : Il y a ceux qui vivent ici, mais qui n'ont pas les pieds sur terre. La vraie réalité, c'est un usager qui est chez lui, qui ouvre le robinet et qui n'a pas d'eau. Son premier réflexe, ce sera d'en vouloir aux politiques.

J'ai entendu dire par les uns et les autres comment cela fonctionnait et aujourd'hui c'est un peu plus clair. Ce qui est important pour nous c'est de savoir ce que l'on répond aux gens, parce que je pense que ni Odyssi, ni la SME, ni la CTM n'ont une baguette magique pour résoudre la situation.

M. MARIE-SAINTE : La question qui nous est posée et qui nous paraît intéressante, c'est une manière d'inciter les gestionnaires à rendre leurs réseaux plus performants puisque l'indice de performance est pris en compte.

Depuis que je suis arrivé à l'ODE et au CEB, j'essaie de m'instruire et de comprendre les choses. Comment inciter les gestionnaires à améliorer leur performance ? Et bien c'est en améliorant les réseaux.

Et ces taxes que l'on prélève sont réservées en subventions. Actuellement, on a obtenu avec le plan Eau DOM à rendre ces travaux éligibles aux fonds européens. Pendant longtemps, on disait que l'on n'avait pas les ressources financières. Elles sont disponibles et nous avons encore vu à l'ODE mardi qu'il y a des crédits qui ont été attribués à des opérateurs et qui n'ont pas été consommés.

En tout cas, j'ai noté dans le rapport que l'on nous a donné à l'ODE, l'insuffisance au niveau de l'ingénierie. Autrement dit, il faut étoffer les gestionnaires actuellement pour qu'ils aient une technicité plus grande. Je ne sais pas si cela va leur faire plaisir puisque j'ai vu qu'ils sont là.

Je pense que ce n'est pas idiot de dire : « Vous aurez une majoration de redevance si votre réseau n'est pas bien performant ». Moi j'approuve cette philosophie d'une sanction financière pour ceux qui ne font pas le job. Mais ils la font payer par leurs abonnés. C'est pourquoi je pense que nous, politiques nous devons rendre cela public auprès des usagers.

M. MARIE-REINE : L'information, c'est que la sanction est sur l'abonné. Aujourd'hui, si on fait un état des lieux après avoir écouté Odyssi et SME, ce n'est pas un problème d'argent, c'est d'abord un problème d'eau à redistribuer.

M. PALIN : Monsieur MARIE-SAINTE a rappelé qu'au niveau de CAP Nord, il a été dit qu'on ne peut donner que ce que l'on a.

Je veux rétablir les choses parce que l'on a parlé de la rivière Capot, donc Vivé, alors que nous on parlait de Morestin. C'est une source qui se trouve au niveau du Morne-Rouge et qui fournit un peu plus de 4 000 m³ par jour d'eau potable. Ce volume approvisionne tous les abonnés du Nord caraïbe.

La CACEM a demandé un prélèvement à partir de Morestin pour un volume de 2000 m³. Si on prend 50% sur les 4 000m³, il nous reste que 2000 m³ pour approvisionner tous les administrés du Nord caraïbe. Ce n'est pas possible.

Je dis que c'est dommage qu'il n'y ait pas eu plus de concertation en amont avec les propositions de connections qui ont été faites, parce que dès le départ CAP Nord avait dit qu'il n'était pas possible de sortir de l'eau de Morestin pour Schœlcher.

Peut-être qu'il faudrait que l'on se mette plus souvent ensemble pour prendre les bonnes décisions, puisque chaque fois que quelqu'un agit de son côté, le problème reste là. Nous sommes en train de faire des études pour voir quelles sont les possibilités qui pourraient nous être offertes pour pouvoir apporter un peu plus, mais aujourd'hui, nous ne pouvons pas.

M. CHRISTINE : Je veux rappeler quelque chose qui est très simple, c'est que nous, on n'est pas en guerre. Je rappelle que Odyssi a quand même été six ans assistant à maître d'ouvrage (AMO) du Syndicat des communes de la côte caraïbe Nord-Ouest. On a été trois ans assistant à la maîtrise d'ouvrage de CAP Nord. Entre nous, si on nous a pris, c'est que nous n'étions pas si faibles que cela.

Cela veut dire que l'on connaît particulièrement bien la source Morestin. On a travaillé ensemble sur ce dossier que l'on a déposé à l'ODE. Il y a quand même l'ODE, la CTM, l'Office français de la biodiversité qui l'ont étudié et qui ont pensé que mettre des interconnexions était une bonne chose.

Vous savez que l'une des difficultés que l'on a, c'est que les réseaux ne se parlent pas forcément. C'était le premier exemple que l'on donnait. On avait même fait une deuxième hypothèse qui consistait à aller vers le réservoir de Citronnelle et à le changer. C'est pour vous montrer que l'on a travaillé ce dossier ensemble.

De façon très concrète, on doit entre 18 et 19 millions d'euros à l'ODE. J'ai rencontré madame la directrice générale de l'ODE et on a mis en place des échéanciers. J'ai expliqué ce que l'on était en train de faire et j'ai expliqué en quoi on pourrait effectivement assurer les paiements en question.

On aura cette usine au 1^{er} avril 2027. On est en train de préparer toutes les interconnexions pour devenir enfin producteur et distributeur sur tout le territoire de la CACEM.

Sur la performance, puisque l'on nous compare aux autres, premièrement, c'est fatigant de voir que lorsque l'on n'est pas ensemble, que l'on dise que la formule n'est pas bonne et qu'elle ne respecte pas la réglementation.

Deuxièmement, quand on affirme que l'on ne consomme pas les fonds européens, il faut dire la vérité. J'ai à peu près 20 millions d'euros d'investissement par an. J'avais 18 opérations à lancer et je suis obligé de payer dans les 20 jours une fois que j'ai notifié les marchés, que les travaux sont faits et que les factures arrivent.

Est-ce que vous pensez que je peux lancer les 18 opérations, alors qu'un grand financeur de la Martinique ne nous a pas transmis les subventions en question ? Quand je vais voir l'Agence française de développement, elle me dit, "Mais monsieur le directeur général, le principal financeur n'a pas fourni les deux financements concernés, donc on ne peut pas boucler avec ces éléments."

Si je lance l'intégralité de mes opérations, je suis dans une extrême difficulté en trésorerie. Vous savez, je dois défendre mes collègues du Sud, du Nord et aussi de la CACEM. Dans la

réalité que je connais, on essaie d'imaginer des plans de financement sans cette grande collectivité.

On n'a pas consommé tous les fonds qui étaient mis à notre disposition. J'ai reçu mi-septembre les demandes de faire les remontées au 31 décembre 2023 pour huit opérations. Comment puis-je faire cela ? On sait très bien que la durée de travaux sur l'opération la plus courte était de neuf mois. Je lance les opérations, je notifie les marchés et vous entendez dire que je mets encore plus en difficulté les entreprises martiniquaises.

Si on doit progresser au sens de la performance, il faut qu'elle soit aussi au niveau de nos financeurs pour que l'on ait dans les délais les conventions et les paiements. Je voulais le dire parce que l'on n'est pas des faibles ni dans le Nord, ni dans le Sud, ni dans le centre.

Je vais maintenant répondre sur le besoin d'ingénierie. Le rythme d'investissement que souhaite la CACEM doit être multiplié par 2 voir par 2,5, tout à fait légitimement. J'ai indiqué à la CACEM que je suis dimensionné pour faire 20 millions et s'il s'agit d'aller à 40 ou 50 millions d'euros, il faut renforcer l'ingénierie. Cela ne veut pas dire que l'ingénierie actuelle n'est pas performante.

Donc j'ai d'excellents collaborateurs, on a une excellente ingénierie, mais compte tenu des orientations souhaitées par les élus, il faut bien sûr renforcer cette ingénierie.

Mme ADIN : Je veux rassurer les collègues techniciens des EPCI. Dans les rapports de l'ODE et j'espère qu'il n'y a pas eu de trouble, je n'ai pas critiqué la qualité des équipes qui sont en place, mais la quantité. Compte tenu des objectifs qui vous sont fixés, les équipes ne sont pas assez fournies.

À l'ODE, je constate que les équipes ne se parlent pas toujours de manière assez fluide et que le consensus que l'on recherche au niveau politique, il faut que nous l'ayons aussi au niveau technique et pour l'instant, on n'est pas encore totalement à ce rendez-vous-là.

M. BELLEMARE : J'ai écouté attentivement tout ce qui a été dit. J'ai beaucoup appris et je ne voudrais pas ajouter un belligérant à la situation, mais l'important, c'est le consommateur. J'entends tout ce que l'on dit, mais aujourd'hui vous avez plusieurs quartiers de la Martinique qui depuis plus d'un mois sont sans eau.

Le consommateur, c'est lui l'important, parce qu'il a payé sa facture et qu'il doit se débrouiller pour avoir de l'eau, il est obligé de perdre des journées de travail parce que les crèches ou les écoles sont fermées. Il faut remettre le consommateur au centre de tout.

C'est vrai que le reste est important, mais in fine, c'est le consommateur qui paye en argent et en conséquence.

M. MARIE-REINE : Je te rassure. Je pense que l'on a été à 100% pour le consommateur.

Le sujet « Point Etat Des Lieux du SDAGE » est renvoyé à la plénière suivante.

- Point Forages

M. Benoît VITTECOQ fait sa présentation

M. MARIE-SAINTE : L'eau des forages est-elle réellement potable et y a-t-il des risques d'affaissements ?

M. VITTECOQ : Il n'y a pas de risque d'affaissements en Martinique, car l'eau circule dans les fissures et fractures. Par ailleurs, la plupart du temps, l'eau est de bonne qualité. Parfois elle s'avère être juste un peu trop minéralisée, ce qui peut être traité. Dans le cas où il y a des pesticides, cela ne vaut pas la peine de l'utiliser.

Mme JULIEN : L'ajout d'un traitement de désinfection est, quoi qu'il en soit, obligatoire dans le cadre de Vigipirate. Le résiduel de chlore doit être de 0,1 mg/l au robinet.

Mme ADIN : Le processus d'acheminement de l'eau jusqu'au robinet nécessite plus d'un mois de travail (acheminement de l'eau, énergie électrique...) même si les travaux de forage ne prennent pas plus d'un mois.

M. PALIN : Est-il possible de déterminer à chaque fois le volume d'eau récupéré ?

M. VITTECOQ : Il y a trois étapes : l'estimation du bassin versant, les essais à court terme (quelques jours) et le retour d'expérience sur quelques années (pour augmenter ou diminuer les prélèvements). Les deux premières évaluations donnent de bons résultats, mais la dernière n'est généralement pas faite.

Le travail du BRGM s'arrête quand le forage est terminé.

M. CHRISTINE : Il y a des autorisations à obtenir et avec la crise de 2020 le préfet a reconnu l'urgence et a donné pour la première fois une autorisation d'exploiter provisoire.

Pour un forage à Schœlcher, l'eau bien que respectant les normes était chargée en fer et en manganèse. Les abonnés s'étaient plain de la couleur et du goût qui avaient changé. La décision a été prise de mélanger cette eau pour livrer un produit acceptable.

M. MARIE-REINE : Faut-il des autorisations spéciales pour faire un forage ?

M. GROS : Les procédures applicables dépendent des volumes prélevés selon la loi sur l'eau. Il faut une autorisation au-dessus d'un certain seuil. Le code de la santé publique, les zones de protection particulière ou d'autres réglementations peuvent conduire à engager différentes procédures.

M. RENÉ-CORAIL : Il ne faut pas non plus négliger les coûts et il ne faudrait pas que le prix au mètre cube dépasse les 56 c€/m³ de Vivé.

M. MARIE-REINE : Faut-il une autorisation pour faire un forage chez soi ?

Mme JULIEN : Les forages pour la consommation humaine nécessitent une autorisation de traitement de la ressource et aussi une institution de périmètre de protection. La protection induit des mesures plus ou moins restrictives qui peuvent être qualifiées de servitudes. Une protection rapprochée sur une parcelle peut conduire à interdire toutes les activités.

Le défaut d'autorisation n'a pas jusqu'ici empêché l'installation ou l'exploitation de prélèvement puisque seuls 70% des captages sont protégés, les autres étant à régulariser.

Cette autorisation ne peut être délivrée que si elle est demandée et il faut vraiment travailler entre deux épisodes de sécheresse parce que ce n'est pas dans l'urgence que l'on peut y arriver.

M. MARIE-SAINTE : La réglementation a-t-elle prévu un délai maximum pour obtenir une autorisation d'exploiter un forage ?

M. GROS : Cela dépend de la complétude et de la régularité du dossier qui peuvent suspendre les délais. Dans le cas d'une autorisation, un délai de 9 mois est à prévoir.

M. Claude HELOISE fait sa présentation.

M. MARIE-SAINTE : Beaucoup de porteurs de projet ont l'impression d'être bloqués par la police de l'eau. Vous avez parlé de neuf mois de délai, donc lorsque l'on fait un projet, peut-on dans son planning mettre celui-ci ? Avant, il n'y avait pas de délai et des projets étaient bloqués très longtemps. Est-ce que c'est un usage ou y a-t-il un texte qui indique les neuf mois ?

M. HELOISE : Oui, il y a un texte qui prescrit les neuf mois, mais il y a plusieurs phases dans ce délai. La phase d'instruction dure 4 mois, celle de la consultation dure deux mois et la phase de décision dure 3 mois et se termine par un arrêté. Pendant la phase d'instruction, il peut vous être demandé des compléments et le délai est arrêté et il ne repart qu'à partir du moment où on a reçu toutes les pièces réclamées. On peut vous demander des études hydrauliques qui peuvent prendre du temps.

Mme ADIN : Est-ce que l'on peut avoir le nombre de forages, privés, agricoles ? Cette question est revenue plusieurs fois de la part de certains élus.

M. VITTECOQ : On n'est au courant que des forages qui sont déclarés et en Martinique, 80 à 90 % le sont.

En termes de forages agricoles, il y en a une dizaine. Les deux forages de Rivière Salée ne sont pas encore exploités, mais ils le seront quand le périmètre irrigué sera mis en place.

Sur le volet eau potable, il y a Morne Balais à Basse Pointe et Fonds Lahaye, les deux de la SME et les deux de Bouliki qui sont autorisés. Ceux de Pécoul ont été abandonnés. Deux ou trois forages sont prévus à Case Navire.

Il y a un forage thermal à Absalon et à côté un forage d'eau douce qui est potentiellement utilisable. Il y a ceux qui ont été faits dans la coulée de Rivière Blanche par un carrier, mais qui ne sont pas utilisés même s'ils sont de bonne qualité. Sur la Pelée, il y a de l'eau de bonne qualité.

Il y a aussi les 29 forages du réseau piézométrique qui servent au suivi qualitatif et quantitatif, mais qui eux ne sont pas exploités pour un usage quelconque.

M. MARIE-REINE : Est-ce dans tous les cas l'eau issue des forages est gratuite ?

M. VITTECOQ : Le prix de l'eau, une fois le forage fait, c'est celui de l'électricité.

M. MARIE-REINE : Si j'ai un forage chez moi, j'ai compris qu'il faut une autorisation. Qui contrôle le volume ? Est-ce qu'il y a quelque chose à payer en fonction du volume ?

M. HELOISE : Nous pouvons contrôler le volume à partir du compteur qui doit être installé.

M. MANGEOT : Les prélèvements en eau sont taxés par l'ODE selon leur usage que ce soit en prélèvement en ressource superficielle ou souterraine à partir de 10 000 m³/an. En dessous, cela n'est pas taxé et cela représente la majorité des ouvrages. La redevance prélèvement a un plafond pour l'usage eau potable qui est de 5 c€/m³ et pour l'eau agricole de 0,5 c€/m³. C'est le maximum permis par la réglementation. Les prélèvements agricoles, qu'ils soient en rivière ou en forage, sont bien taxés auprès de l'ODE pour recette insignifiante de 200 000 €/an.

M. GROS : Ce qui coûte cher pour un forage ou un prélèvement en rivière, c'est de faire les travaux et mettre les équipements. À part les taxes de l'ODE, il n'y en a pas d'autres.

M. MARIE-REINE : Au François, il y a de l'eau à profusion grâce à un forage dans un endroit et à un autre non. L'agriculteur doit dans ce cas utiliser l'eau de la Manzo qu'il paye. Cela pose des questions d'équité et peut-être que l'on peut mettre un équilibre dans tout cela grâce au schéma d'irrigation territorial de la CTM.

M. GROS : L'eau de la Manzo alimente le PISE (Périmètre irrigué du Sud-Est). La CTM qui le gère répercute ses frais de fonctionnement sur les agriculteurs d'où le prix. Quand un individuel fait un forage, il a ses propres coûts d'investissement et de fonctionnement. Dans tous les cas, il y en a quand même un. Après comment faire pour démocratiser les forages ? Peut-être qu'il faudrait effectivement qu'il y ait une politique qui soit menée pour que les agriculteurs qui n'ont pas forcément des moyens puissent faire des forages là où on peut penser qu'il y a de l'eau.

Il n'y a que quelques gros agriculteurs qui ont fait la démarche de mettre en place des forages. Il y a une politique à mener au niveau de la CTM et de la Chambre d'agriculture pour développer des forages agricoles. Ce ne sont pas des politiques qui sont portées par la DEAL.

M. MARIE-SAINTE : Il y avait une commande qui avait été passée au BRGM concernant les sources de Absalon. Qu'est devenue cette affaire-là ?

M. VITTECOQ : Il y a une convention qui a été passée entre la CTM et le BRGM en 2020 pour réhabiliter le forage thermal d'Absalon, qui est complètement colmaté. La CTM doit lancer un appel d'offres pour attribuer le marché des travaux à une entreprise de forage. C'est en cours depuis 4 ans.

Mme PRIAM : La convention avec le BRGM existe, mais elle est caduque depuis l'année dernière. Ce qui s'est passé, c'est que le BRGM a effectivement fait le cahier des charges de l'appel d'offres que la CTM devait lancer. L'objectif était basé sur la ressource thermique, mais avec une expertise et une analyse sur la remise en état de trois forages et leur exploitation.

Il s'avère qu'entre temps on a eu des alertes sur l'arsenic de l'ARS (Agence régionale de la santé) et qu'il y a eu également une réserve biologique intégrale et le classement UNESCO en cœur de bien. Donc la convention doit être reprise avec ces nouveaux paramètres. À terme, un appel à projets sera lancé.

Les collègues d'Odyssi nous ont aussi fait une demande pour exploiter un forage pour l'eau potable.

- Point Fixation du prix de l'eau potable

M. Roland CATIMEL fait sa présentation.

M. MARIE-SAINTE : J'ai demandé au Conseil exécutif de la CTM si la somme de 860 k€ que l'État a promis était versée de manière à ce que le prix de vente de l'eau soit diminué par les opérateurs. Je voudrais savoir s'il y a un impact de cette décision sur 2024.

Ensuite, vous prenez tous les frais que vous avez dépensés pour produire l'eau potable. Le prix auquel vous vendez l'eau inclut la totalité de la production, mais l'abonné paye en plus ce qui est perdu et aussi une taxe pour l'investissement pour l'amélioration de la performance. Il paye deux fois.

M. CATIMEL : À la première question, cela dépend du maître d'ouvrage. Savoir comment répercuter la subvention du préfet sur le fonctionnement de l'usine de Vivé, est encore à l'étude. Une fois que ce sera acté et validé par les agglomérations, ils transféreront le mode d'emploi et nous à la SME on appliquera la baisse auprès de l'utilisateur. En faisant cela, il faudra s'assurer des problèmes de rendement de réseau. Quand vous baissez sur une usine de quelques centimes le mètre cube, comment le répercuter-vous à l'abonné ?

Votre deuxième remarque est tout à fait pertinente. La SME répond à un appel d'offres de l'agglomération. Au début du contrat, on s'assure que les charges prévues d'exploitation, des dépenses sont équilibrées par les recettes et ça une fois que le tarif qui va faire la recette est défini, il est acté pour la durée du contrat.

Si par mégarde, pendant cette durée, le rendement venait à baisser, ce serait à la charge de la SME. L'utilisateur a fait l'effort au début de dire : "Le coût d'exploitation du service doit être équilibré par une certaine recette, cela définit mon tarif, et moi utilisateur je paye celui-ci". Il ne paye pas deux fois.

M. RENE-CORAIL : C'est vrai que les analyses financières, ce n'est pas toujours évident. Il faut toujours la faire même s'il y a l'aspect politique. Ce sont les élus qui fixent le prix et ce n'est pas toujours facile d'accepter le montant de 2 € et quelques que l'on demande.

Ceux qui répondent à l'appel d'offres doivent dire ce qu'ils proposent. Ensuite le président choisit après analyse de son AMO et avec les élus l'opérateur. Après il y a des négociations. Cela fait deux ans que nous le faisons avec la SME sur le mi-contrat et on n'a toujours pas terminé pour pouvoir arriver à un consensus.

Lorsque la proposition de 81 c€/m³ était faite par la SME à Odyssi, son président a été outragé, nous disant que l'eau revenait à 25 c€/m³.

Le SICSM avait signé un contrat très favorable à Odyssi. Et de 2015 à quasiment 2020, c'est nous qui payons les surtaxes pour l'eau vendue par Odyssi aux abonnés du Lamentin et de Saint Joseph.

Maintenant, c'est une bonne chose de savoir que le prix de revient de l'eau est de 27 c€/m³, mais qu'elle est vendue à 61 c€/m³.

Le prix de l'eau passe de 0,61 à 2,78 €/m³. Toute cette partie doit normalement servir à payer le personnel, mais aussi à renouveler les réseaux. Quand vous avez un taux de rendement à 50%. Cela fait mal. C'est tout cela qu'il faut analyser dans le prix de l'eau.

Nous le faisons, mais est-ce que les 860 k€ concernent aussi bien le Nord, une partie de CACEM et le Sud atlantique ? Le Sud caraïbe consomme l'eau de Directoire et de Rivière Blanche. Cela nous pose un dilemme. Est-ce que l'on va diminuer le prix de l'eau pour les abonnés du François et on ne va pas le faire sur celui des Trois Îlets ?

La SME a diminué son excédent qui semble-t-il est de 1 M€ pour 2022 ou 2023 alors que dans la proposition de SME, normalement ce chiffre doit être multiplié quasiment par deux.

M. Nicolas JEANNE-ROSE fait sa présentation.

M. CATIMEL : Ce sont bien des coûts 2022 ?

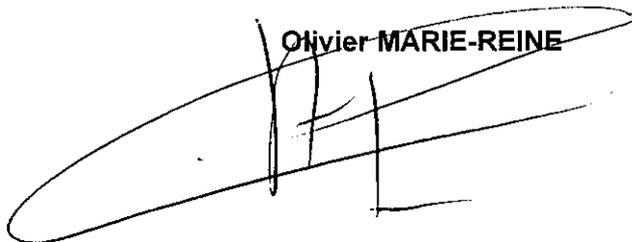
M. JEANNE-ROSE : Oui. Les comptes administratifs de 2023 n'ont pas encore été votés. Ils le seront le mois prochain donc je ne pouvais pas sortir des chiffres définitifs sur 2023.

M. GROS : Sur la commune de Schœlcher, la distribution est assurée via un contrat de prestation de services avec la SAUR (Société d'aménagement urbain et rural), je voudrais savoir à quel niveau cela apparaissait dans les charges, sur quel chapitre, et si on a une idée du montant de ces charges pour la distribution

M. JEANNE-ROSE : Les frais de sous-traitance, c'est comme cela qu'ils sont traités, sont compris entre 1,7 et 1,8 M€ par an et ils sont dans les charges à caractère général.

Le président lève la séance à 13h25.

**Le Président du
Comité de l'eau et de la biodiversité**


Olivier MARIE-REINE

